

Questionnaire transmis par France Assos Santé

1) Que proposez-vous pour aller vers un étiquetage nutritionnel commun aux 27 États-membres ?

À ce stade, chaque État membre peut mettre en place un système d'étiquetage nutritionnel sur son territoire. Néanmoins, plusieurs États membres (France, Belgique, Allemagne, Espagne, Pays-Bas et Luxembourg) ont décidé d'opter pour le Nutri-Score quand d'autres pays ont mis en place des systèmes spécifiques à leur territoire.

Dans le cadre du plan européen pour vaincre le cancer, la Commission européenne s'était engagée à publier une proposition de révision du règlement sur l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires d'ici fin 2022. Dans le cadre de cette révision, la Commission européenne prévoyait d'introduire un étiquetage nutritionnel obligatoire et normalisé sur la face avant des emballages. Malheureusement, cette révision n'a pas pu être publiée avant la fin du mandat.

Dans la perspective de la prochaine législature, nous proposons la mise en place d'un étiquetage nutritionnel pour garantir aux consommateurs européens des informations fiables sur les denrées alimentaires qu'ils achètent, avec des indications précises, basées sur la science et compréhensibles pour tous, et sur la valeur nutritionnelle des aliments. Aujourd'hui, la disparité des systèmes d'étiquetage est génératrice de confusion pour les consommateurs et de fragmentation pour le marché européen. C'est pourquoi, il est indispensable de converger vers un système harmonisé à tous les États membres qui conserverait les points forts de chaque système existant, dans un objectif de santé publique.

2) Que proposez-vous pour mieux encadrer les risques sur la santé liés aux substances chimiques ?

Lors de la dernière législature, les eurodéputés de la majorité présidentielle ont appelé à la révision du règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances, connu sous le nom de règlement REACH.

Une fois encore, dans le cadre du Pacte Vert, de la Stratégie européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques et du plan européen pour vaincre le cancer, la Commission s'était engagée à publier la révision de ce règlement d'ici fin 2022. Cet engagement n'a pas encore été tenu, malgré nos multiples demandes.

Dans la perspective de la prochaine législature, nous veillerons à ce que la Commission européenne mette cette réforme à l'agenda européen.

Cette révision devra notamment veiller à l'amélioration du processus de restriction et d'autorisation afin de le rendre plus efficace, à mettre en place un examen groupé de substances par famille et non plus individuelles, à une prise en compte de l'effet cocktail des substances, à l'intégration des nanomatériaux et des polymères dans le processus, au renforcement de l'information et la transparence à destination des consommateurs, à l'amélioration du financement de l'ECHA, au renforcement de ses effectifs et au renforcement du contrôle de la mise en œuvre de REACH par les douanes nationales.

3) Que proposez-vous en matière de lutte contre les pénuries de médicaments, êtes-vous prêt à renforcer les obligations à la charge des industriels, et à les assortir de sanctions dissuasives et proportionnées ?

Le Parlement européen a adopté une nouvelle position quant à la révision de la législation pharmaceutique européenne le 10 avril 2024 que nous avons soutenu afin de prévenir et mieux lutter contre les tensions et les pénuries observées sur certains médicaments.

Dans le cadre de ces négociations, notre délégation s'est battue pour obtenir la constitution d'une liste de médicaments critiques et son utilisation après consultation de toutes les parties prenantes, le recours plus large à la plateforme européenne de surveillance des pénuries, les responsabilités renforcées de l'Agence européenne du médicament et du groupe de pilotage sur les pénuries des médicaments ainsi que la possibilité pour les États membres de mener des campagnes d'information contre le surstockage ou le gaspillage des médicaments.

À l'occasion de la dernière révision du paquet pharmaceutique, nous avons également renforcé les responsabilités et les obligations de chacun des acteurs de l'Europe du médicament et nous avons mis en place des mesures pour veiller au respect de ces responsabilités et obligations. Appliquons-les !

4) Que proposez-vous pour que les nouveaux médicaments soient mis sur le marché à des prix plus accessibles pour les systèmes de protection sociale ?

Dans le cadre de la révision du paquet pharmaceutique, notre délégation a porté plusieurs mesures pour veiller à ce que les nouveaux médicaments soient mis sur le marché à des prix plus accessibles. Nous pouvons garantir un accès équitable aux médicaments en Europe en réfléchissant à l'extension des achats conjoints pour les traitements contre les maladies rares, les maladies chroniques ou les antibiotiques, en facilitant la coopération volontaire entre les États membres sur le prix des médicaments, en autorisant l'échange de médicaments de thérapies innovantes, produits dans une pharmacie hospitalière dans les régions transfrontalières et bien sûr en levant impérativement les possibilités d'interdiction ou de restriction des médicaments contraceptifs et abortifs en Europe.

5) Que proposez-vous pour protéger la diversité des canaux de communication et d'action en santé, afin de prendre en compte la diversité des publics et l'éloignement du numérique ?

À l'occasion des négociations avec le Conseil et au Parlement, nous avons prôné une meilleure prise en compte et une consultation renforcée de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du programme budgétaire européen pour la santé, mais également dans les négociations sur chacune des législations visant à construire et à renforcer l'Union européenne de la santé.

Cette préoccupation majeure a également été relayée et intégrée dans la rédaction du règlement sur la création de l'Espace européen des données de santé. À chaque étape clé de la mise en œuvre de ce règlement, les parties prenantes représentant des publics divers seront consultées. Au-delà de l'aspect consultatif, ce règlement sera un outil majeur pour remédier à l'éloignement du numérique de certains patients.

6) Que proposez-vous pour garantir un financement adéquat et pérenne des associations de patients et d'usagers au niveau de l'Union européenne ?

Comme nous l'avons fait précédemment dans le cadre des négociations du règlement sur le programme budgétaire européen sur la santé 2021-2027, nous veillerons à ce que le prochain programme budgétaire garantisse un financement au bon niveau et pérenne des associations de patients et d'usagers au niveau de l'Union européenne.

Il est indispensable que ces associations puissent exercer leurs fonctions avec prévisibilité, tout en conservant un financement indépendant de tous groupes d'intérêt.